




Tous impliqués ! (gouvernance - sensibilisation)

GARANTIR UNE GESTION MUNICIPALE MAÎTRISÉE ET RESPONSABLE

Contexte et constat	<p>La mise en place d'un projet d'administration (PA) permet à la collectivité de disposer d'un document fédérateur qui fixe un cap, identifie les grands chantiers à mener et constitue un socle commun à l'ensemble des agents. Il constitue un socle stratégique pour le déploiement du projet Méribel 2038.</p> <p>Un premier projet a été élaboré pour la période 2021-2022 et sera poursuivi et complété progressivement. Ses objectifs sont multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Être en mesure de mettre en œuvre le projet politique et d'en assurer le suivi, - Mettre en place une organisation stable, claire, efficace et fluide, - Offrir un cadre de travail épanouissant, - Anticiper les évolutions sociologiques, environnementales et technologique, - Garantir un service public adapté aux besoins des usagers. <p>Il repose sur 2 principes fondamentaux : la cohérence (entre les actions, les objectifs politiques, les besoins de la population et les ressources) et la cohésion (entre et avec les élus, les agents, les partenaires).</p> <p>3 axes de travail ont été identifiés dans le cadre de ce 1er projet d'administration :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Garantir une gestion maîtrisée et responsable (présente action 1.1.3) - Mettre en place une politique d'embauche attractive et favorisant la fidélisation des agents municipaux (voir action 4-3-1) - Offrir un service public efficient et durable (voir action 4-4-1)
Description	<p>L'action s'organise autour de différents sous-thèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préservation des ressources budgétaires communales (limitation de la dette communale, limitation des charges de fonctionnement, élaboration de programmes pluriannuels d'investissements, recours à des subventions...), - Mise en œuvre d'une politique d'achat responsable (action 1.3.1) - Entretien et adapter le patrimoine communal (inventaire, bilan carbone, programmes pluriannuels d'investissement, nouveaux projets...) (axe stratégique 2) - Planifier l'aménagement du territoire (révision du PLU) (action 4.1.1) - Sensibiliser les agents aux écogestes (action 1.6.2)
Pilote	<p>Commune des Allues</p>  <p>Partenaires</p> <p>Prestataires et délégataires de service public</p>



Tous impliqués ! (gouvernance - sensibilisation)

Calendrier prévisionnel	2022	2023	2024	2025	Bénéfices attendus								
	Selon calendrier propre des différentes sous-actions												
Moyens financiers	Montant Global : voir différentes sous-actions				Pistes pour le prochain plan d'action (après 2025) Poursuivre la dynamique engagée. Lien avec les actions relatives à la dématérialisation des procédures (action 2.6.2) et au pilotage numérique des services (action 2.6.3)								
	2022	2023	2024	2025									
	<i>Montant prévisionnel (HT)</i>												
	Selon budget propre des différentes sous-actions												
Moyens humains	<i>Financement prévisionnel (HT)</i>				Indicateurs de suivi annuel <table border="1"> <thead> <tr> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>PA validé Bilan annuel</td> <td>Mise à jour PA Bilan annuel</td> <td>Bilan annuel</td> <td>Bilan annuel</td> </tr> </tbody> </table>	2022	2023	2024	2025	PA validé Bilan annuel	Mise à jour PA Bilan annuel	Bilan annuel	Bilan annuel
	2022	2023	2024	2025									
PA validé Bilan annuel	Mise à jour PA Bilan annuel	Bilan annuel	Bilan annuel										
Selon plan de financement propre des différentes sous-actions													
Risques identifiés	Turn over dans les équipes municipales				Indicateurs de résultat <ul style="list-style-type: none"> - Validation du projet d'administration - Réalisation du bilan annuel du projet d'administration - Selon indicateurs de résultats propres à chacune des sous-actions 								
Actions liées	Action 4.3.1 - Mettre en place une politique d'embauche attractive et favorisant la fidélisation des agents municipaux Action 4.4.1 - Offrir un service public efficient et durable Action 1.3.1 - Mettre en place une politique communale d'achat durable Action 4.1.1 - Engager la révision générale du PLU eAction 1.6.2 - Sensibiliser aux écogestes à la mairie												
Info / Focus carbone	/												